

LA LETTRE D'INFORMATION

Décembre 2020

Mairie – Juridique

Domaine Skiable, comprendre l'arrêté d'interdiction

A la suite du SIVU La Rosière Saint Bernard du mercredi 16 décembre et de la Commission de Sécurité du vendredi 18 décembre, un nouvel arrêté municipal a été pris. Il est entré en vigueur ce samedi 19 décembre.

Cet arrêté **interdit l'accès et la circulation des usagers sur le domaine skiable de La Rosière, du 19.12.2020 au 07.01.2021.**



Celui-ci comporte quelques dérogations à son article 3 pour les activités extra-ski qui ont été validées lors de la commission de sécurité ; par exemple, chemin d'Italie, pour piétons, raquettes et Chiens de Traîneaux; parcours d'initiation au Ski de Rando jusqu'à L'Antigel...etc...

Pourquoi un tel arrêté?

Le gouvernement a interdit le fonctionnement des remontées mécaniques. Cela **impacte gravement les modalités habituelles de gestion de nos domaines** en présence de nos vacanciers.

Alors que nos vacanciers sont présents sur la station, **le domaine est actuellement considéré comme étant en "chantier"**. Il est en effet en préparation en vu de son ouverture. Des opérations se déroulent en journée pour sécuriser les installations et les conditions de travail des employés des pistes. **Par analogie avec un chantier de bâtiment**, le site doit être "clôturé" pour éviter tout incident en son enceinte de jour, comme de nuit . En cas d'accident sur une personne qui aurait pénétré malgré l'interdiction, celle-ci pourrait être juridiquement mise en cause et non couverte par ses propres assurances. La responsabilité du promoteur ne serait pas recherchée.

ATTENTION, IL EST DONC TOUT A FAIT DIFFERENT tant juridiquement, que pécuniairement ou en termes de couvertures d'assurances, d'être victime d'un accident sur le domaine skiable fermé et interdit OU d'être victime d'un accident sur les espaces de montagne AUTRES.

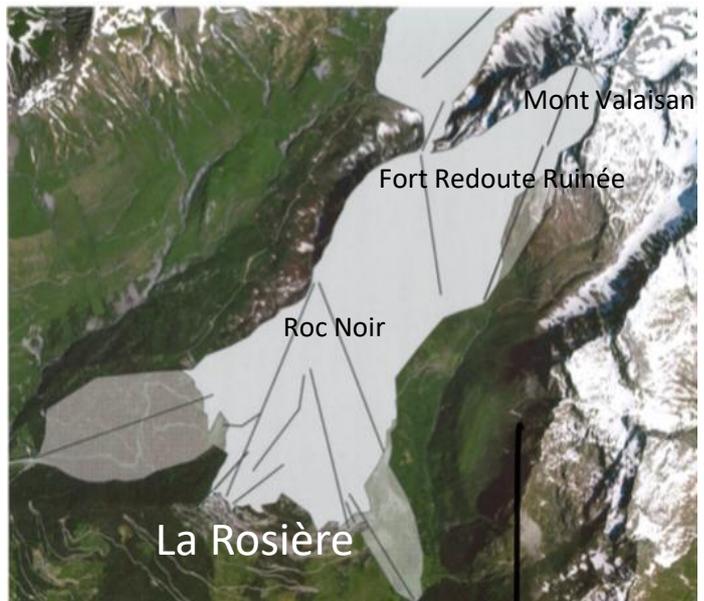
Sur le secteur du Bec Rouge par exemple, la règle du secours en montagne habituel s'appliquera.

L'Etat a néanmoins demandé aux exploitants de mettre en œuvre une cellule restreinte de secours pour sécuriser quelques activités annexes à proposer à la clientèle (cf article 3 de l'arrêté municipal).

Monsieur le Préfet de Savoie a écrit aux maires leur demandant de prendre les arrêtés qui s'imposent afin d'éviter et limiter le risque d'accidents.

Quel est le périmètre du domaine skiable ?

Le périmètre du domaine skiable interdit à toutes fréquentations à l'exception des zones décrites à l'article 3 de l'arrêté en vigueur, couvre l'ensemble des remontées mécaniques, des pistes de ski et des zones entre pistes. En voici graphiquement la représentation de principe :



En complément, sachez que sur la commune de Séiez, a pris un arrêté municipal interdisant totalement l'accès au Domaine Skiable sur la même période et sans aucune exception. En conséquence, les pistes Fontaine Froide et Ecludets sont interdites à toutes fréquentations.

Enfin, le commandant Patrice Ribes du PGHM de Savoie, présent à la commission de sécurité du 18 décembre a rappelé à la vigilance les usagers de la montagne locaux qui sont souvent bien plus habitués à leur liberté que nos vacanciers.

NOUS ESPERONS TOUS retrouver très rapidement des conditions de fonctionnement normales.

Contact : Flavie DUBUS, foncier@montvalezan.fr

Mairie – Office de Tourisme
Les 60 ans, c'est maintenant !

Tout au long de l'année 2021, nous célébrerons le 60^{ème} Anniversaire de notre station LA ROSIERE. A cette occasion, il a été décidé de confier à l'artiste Lucas Beaufort (39 ans) de porter un regard moderne sur des photos représentatives de notre histoire. 10 créations seront réparties sur notre territoire. Le principe étant de partir à la recherche de ces œuvres et de répondre aux questions en flashant le QR Code.



Contact : Office de Tourisme, 04 79 06 80 51

Département de La Savoie
Une idée ? Des financements à la clé ?

Hervé Gaymard
17 novembre

Vous avez déjà eu l'idée de mettre en place un ramassage scolaire collectif à vélo ?

Le Département de la Savoie finance vos projets jusqu'à 50.000 euros dans le cadre de son tout premier Budget citoyen !

Proposez et votez : www.vosprojetspoursavoie.fr



1 million € de budget au total et des bourses pouvant aller jusqu'à 50 000€ par projets !

Idées à déposer pour le 31 mars 2020 au plus tard sur le site

www.vosprojetspoursavoie.fr

Qui peut participer ?

- Toute personne physique, d'un âge minimum de 10 ans, justifiant d'un lien de domiciliation avec la Savoie (résidence principale, secondaire, étudiant dans une école en Savoie...). Si le projet est lauréat, pour recevoir la subvention, les personnes physiques depositaires devront avoir désigné une association, ou passer un partenariat avec une collectivité locale (Département, commune, EPCI). Toute personne morale de droit privé à but non lucratif=association, ayant son siège en Savoie
- L'âge maximal pour prétendre à la classification "projet jeune" est fixé à 25 ans.
- Un seul projet est admis par habitant / association.

CCAS – Colis de Noël
Un colis de Noël aux saveurs locales !

Ces derniers jours, Auriane Libérati, notre volontaire service civique, "lien et présence auprès de nos aînés" a distribué le colis de Noël à nos riverains de 70 ans et plus. Ce sont 73 paniers garnis qui ont été confectionnés et remplis de produits artisanaux sélectionnés "à la carte". Notamment 1 pot de miel, 1 bouteille de pinot gris (récolte de neiges), 1 Tomme de pays, des chocolats, soupe et écrasé de légumes "oubliés", 1 crème au foie de canard, 1 paquet de gâteaux AINSI QUE le jeu de société imaginé par Anaïs, notre précédente volontaire, LE MEMORY DES CHAPELLES DE MONTVALEZAN. Grand merci aux enfants de notre école qui ont réalisé des dessins pour chaque panier. En l'absence de repas festif cette année en raison des contraintes sanitaires, le CCAS a consacré près de 4500 € TTC au Noël de nos Aînés.



Contact : Manon Cerdan, spop@montvalezan.fr

Office de Tourisme
La vidéo BUZZ du mois !



Joli coup de l'Office de Tourisme ! Une vidéo magique – **pleine de douceur et de poésie** que cette patineuse au coucher du soleil sur le lac des Gouillons; reprise et diffusée sur nombre de médias TV tout début décembre : France 3 Alpes; France 3 National, France 3 Tous le Sport, France 2 le 20h ; LCI; BFM TV; 8 Mont Blanc...

Soit l'équivalent d'un budget publicitaire d'environ 185 000€.

france•tv chaînes | séries & fictions | documentaires | cinéma

